

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par voie de visioconférence, soit via l'application Zoom Meetings.

Sont présents à cette visioconférence la mairesse, madame Cathy Poirier, mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Rehel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h 05.

RÉS. NO. 129-2020 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec l'ajout du sujet suivant après le point 1.2 :

- Mot de la mairesse.

RÉS. NO. 130-2020 : SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été renouvelé à plusieurs reprises et qu'il est toujours en vigueur à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par visioconférence via l'application Zoom Meetings.

RÉS. NO. 131-2020 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 avril 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que rédigés par la greffière.

MOT DE LA MAIRESSE

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, madame la mairesse s'adresse tout particulièrement à l'industrie touristique incluant les employés.

Elle souligne notamment l'incertitude qui existe en ce qui a trait à la reprise de l'industrie considérant l'absence de directives du gouvernement du Québec et dans le contexte de la réouverture de la région prévue dans deux semaines.

Elle mentionne que des représentations sont faites pour avoir des réponses le plus tôt possible. Elle invite également les commerçants de l'industrie à compléter le sondage qui leur a été transmis pour connaître leurs intentions sur la reprise de leurs activités, ce qui sera très utile dans le cadre des représentations.

RÉS. NO. 132-2020 : RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 483 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS ET L'ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 546-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 483 000 \$ pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois et l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 106-2020, le projet faisant l'objet de ce règlement d'emprunt a été jugé prioritaire par le conseil municipal et, conséquemment ledit règlement, aux fins de remplacement de la procédure référendaire et l'ouverture d'un registre par une consultation écrite, et ce, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-008 adopté le 22 mars 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la consultation écrite a été publié dans le journal Gaspésie Nouvelles;

CONSIDÉRANT QUE cet avis, accompagné du Règlement numéro 546-2020 et d'une présentation détaillée du projet, a également été publié sur le site Internet et sur la page Facebook de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT le certificat relatif au déroulement de la consultation écrite déposé par la greffière;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat indique qu'aucun commentaire n'a été reçu, seulement quelques questions pour lesquelles des réponses ont été acheminées aux demandeurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de poursuivre le processus devant mener à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 546-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 483 000 \$ pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois et l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le service de sécurité incendie, en le transmettant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

RÉS. NO. 133-2020 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 752 900 \$ POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Monsieur le conseiller Magella Warren donne avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 752 900 \$ pour l'acquisition de deux camions 10 roues avec équipements de déneigement, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 548-2020 est déposé.

RÉS. NO. 134-2020 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} avril au 29 avril 2020, au montant de 134 465,91 \$, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019, au montant de 902,25 \$, et la liste des comptes à payer au 30 avril 2020, au montant de 120 220,52 \$.

RÉS. NO. 135-2020 : ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS PRINTEMPS/ÉTÉ/AUTOMNE 2020

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le directeur général soit autorisé à procéder à l'engagement des employés saisonniers pour la période printemps/été/automne 2020 selon la liste déposée au conseil, et ce, au fur et à mesure des besoins et suivant les disponibilités budgétaires;

QUE l'engagement, la période et les horaires de travail des employés au récréo-touristique et à l'accueil touristique seront révisés en fonction de l'évolution de la situation de l'industrie touristique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

RÉS. NO. 136-2020 : DEMANDE À LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé souhaite commémorer les 50 ans de sa création en faisant la promotion de son patrimoine culturel et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé est en plus inscrite à la liste des territoires géoparc mondiaux UNESCO et que cette inscription mérite d'être mise de l'avant afin de promouvoir la préservation environnementale qui a lieu au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en 1992, le Rocher Percé avait déjà été frappé sur les pièces de 25 cents émises par la Monnaie royale canadienne;

CONSIDÉRANT QU'en 2000 et 2001, à l'initiative de l'Office de tourisme du Rocher-Percé, des pièces de collection représentant le Rocher Percé ainsi que les richesses des territoires des municipalités de la MRC du Rocher-Percé avaient été produites;

CONSIDÉRANT QUE ces initiatives avaient eu un impact positif, notamment sur le sentiment d'appartenance régional mais aussi sur la promotion touristique de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle représentation du Rocher Percé sur les pièces de 2 dollars canadiens offrirait une meilleure visibilité à travers tout le Canada à la région de la Gaspésie, à la MRC du Rocher-Percé ainsi qu'à la ville de Percé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que demande soit adressée à la Monnaie royale canadienne, en concordance avec son calendrier de production, d'accepter le projet de suggestion de thème fait par la Ville de Percé afin que le Rocher Percé figure sur les pièces de 2 dollars canadiens, et ce, pour l'année 2021 ou pour une année subséquente;

QU'une demande d'appui à ce projet soit adressée aux autres municipalités du territoire de la MRC du Rocher-Percé et à la Ville de Gaspé.

RÉS. NO. 137-2020 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE D'AGRICULTURE INNOVANTE À VAL D'ESPOIR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de service de Lelièvre Conseils Développement des Régions inc., datée du 23 avril 2020, au montant de 42 021 \$ plus taxes, toutes dépenses incluses, relativement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une école d'agriculture innovante à Val d'Espoir;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 44 117 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités de fonctionnement;

D'affecter à la réduction du montant imputé à l'excédent de fonctionnement par la présente résolution, toute contribution ou subvention pouvant être versée à la Ville pour le paiement d'une partie de cette dépense.

À 19 h 33, monsieur le conseiller Magella Warren quitte la séance.

RÉS. NO. 138-2020 : ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2020-2021 et engage à cet effet une somme de 38 \$ plus taxes représentant le coût de la cotisation annuelle.

RÉS. NO. 139-2020 : MISE EN PLACE DU COMITÉ DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Percé de réaliser une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en période de mise à jour de sa démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la création d'un comité de pilotage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé procède à la création d'un comité de pilotage MADA sous la responsabilité de l'élue responsable du dossier des aînés(es);

QUE le comité aura pour mandat de :

- faire le bilan des réalisations du plan d'action MADA 2013-2015 de la Ville;
- mettre à jour la politique et le plan d'action MADA pour une période minimale de 3 ans;
- s'assurer que soient mis en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique et du plan d'action MADA;

QUE le comité sera composé des personnes suivantes :

- Mme Pascale Gagnon, chargée de projet - accompagnatrice MADA;
- Mme Doris Réhel, conseillère du district no. 6 et responsable du dossier des aînés(es) – Ville de Percé;
- M. Gregory Molnar, coordonnateur aux événements, aux loisirs et à la culture – Ville de Percé;
- M. Jules Leblanc, administrateur de l'Office municipal d'habitation de Percé;
- Mme Janet Harvey, présidente Club d'âge d'or Montain View, représentante de la communauté anglophone;
- M. Denis Loiselle, retraité, médecin conseil des maladies infectieuses 2005-2012, directeur général de la Régie régionale de la santé et des services sociaux 1995-2005;
- M. Alcide Proulx, président Club FADOQ l'Anneau d'Or;
- Mme Élane Réhel, historienne et retraitée engagée;
- Mme Danielle Thivierge, retraitée engagée, ancienne conseillère district no.4;
- Mme Debbie Touzel, retraitée engagée, administratrice Comité de bienfaisance de St-Georges-de-Malbaie.

RÉS. NO. 140-2020 : CHANGEMENT DE POSTE – M. MARC TRUDEL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Trudel est à l'emploi de la Ville de Percé depuis le 18 juillet 2011 à titre de journalier saisonnier (été);

CONSIDÉRANT l'ancienneté et les qualifications de monsieur Trudel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lui accorder un poste d'ouvrier-opérateur saisonnier (été), et ce, rétroactivement au 24 avril 2020.

RÉS. NO. 141-2020 : PLANS ET DEVIS – CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la proposition de services et d'honoraires de Mathieu Fleury, architecte, datée du 23 avril 2020, relativement à la réalisation des plans et devis pour la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal au 52, route Lemieux, et ce, pour un montant de 5 000 \$ plus taxes, toutes dépenses incluses.

RÉS. NO. 142-2020 : ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES PUIITS D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Akifer, datée du 2 avril 2020, au montant de 12 800 \$ plus taxes, pour la réalisation d'une analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau souterraine de la Ville de Percé, telle que requise en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

Ce mandat s'inscrit dans la demande d'aide financière présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité.

RÉS. NO. 143-2020 : POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET EN ASSAINISSEMENT DE L'EAU POTABLE ET AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 330-2019 adoptée le 10 décembre 2019, la Ville abolissait le poste de « chef opérateur à l'usine d'assainissement des eaux usées » et le remplaçait par un poste de « chef opérateur aqueduc et égout »;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'affichage pour combler ce poste, le titre qui a été utilisé est celui d'opérateur en traitement des eaux usées et en assainissement de l'eau potable et aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'une correction s'impose;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remplacer le poste « opérateur en traitement des eaux usées et en assainissement de l'eau potable et aqueduc » par « chef opérateur en traitement des eaux usées et en assainissement de l'eau potable et aqueduc ».

RÉS. NO. 144-2020 : APPEL D'OFFRES – RÉNOVATION DES TOITURES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres public relativement à la rénovation des toitures de l'usine de traitement des eaux usées de Percé;

QUE cette dépense soit imputée à l'emprunt qui devra être décrété au profit du secteur concerné pour la réalisation des travaux.

RÉS. NO. 145-2020 : ÉGLISE SAINT-MICHEL DE PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite mettre en place un espace des congrès au cœur du village de Percé pour l'accueil de congrès professionnels et d'activités évènementielles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, qui s'inscrit dans les orientations du plan de développement stratégique et territorial qui sera présenté prochainement par la Ville, favorisera un dynamisme économique durant les périodes moins achalandées et sera donc structurant pour l'économie locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'église Saint-Michel de Percé a été ciblée pour être le cœur de ce grand projet et que la Fabrique Saint-Michel de Percé est disposée à la céder à la Ville pour la réalisation du projet tout en conservant l'aspect patrimonial du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment a déjà été utilisé pour la tenue de rassemblements d'envergure et que l'expérience a été très concluante, notamment en termes d'espaces et d'appréciation par les participants;

CONSIDÉRANT QUE le diocèse de Gaspé autorise cette cession;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé et la Fabrique Saint-Michel se sont entendues sur les termes d'une éventuelle cession à la Ville et plus particulièrement sur la mise à la disposition de la Fabrique, à même le bâtiment, d'un lieu de culte, d'un espace de rangement et d'un espace de bureau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà retenu les services de professionnels pour la réalisation d'un carnet de santé du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé accepte l'offre de la Fabrique Saint-Michel de Percé de se porter acquéreur de l'église Saint-Michel de Percé;

QUE cette acceptation est conditionnelle à l'obtention par la Ville du financement requis pour les interventions qui seront nécessaires pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment (réf. : carnet de santé) et sa conversion en espace de congrès.

À 19 h 45, monsieur le conseiller Magella Warren est de retour à la séance.

**RÉS. NO. 146-2020 : CARACTÉRISATION DE SITE – SECTEUR DE LA RIVIÈRE DU PORTAGE
- PROJET DE CRÉATION DU PARC MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE-AUX-ÉMERAUDES**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de PESCA Environnement, datée du 8 avril 2020, pour la réalisation d'une caractérisation de site sur les lots 5 082 953 et 6 222 442 dans le secteur de la rivière du Portage dans le cadre de la création du parc municipal de la Rivière-aux-Émeraudes, et ce, pour un montant de 9 600 \$ plus taxes;

D'approprier les crédits nécessaires par un transfert du poste Activités d'investissement.

RÉS. NO. 147-2020 : COMITÉ ZIP GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé renouvelle son adhésion au Comité ZIP Gaspésie pour l'année 2020-2021 et engage à cet effet une somme de 75 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

RÉS. NO. 148-2020 : ESCALE GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé contribue pour un montant de 5 000 \$ aux dépenses de fonctionnement d'*Escale Gaspésie* pour l'année 2020.

**RÉS. NO. 149-2020 : DEMANDE DE PAIEMENT #3 – L'AVANT-GARDE CONSTRUCTION
– CONTRAT « CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BARACHOIS - RÉNOVATIONS »**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de paiement #3, au montant de 19 781,81 \$ plus taxes, présentée par L'Avant-Garde Construction, en date du 31 mars 2020, dans le cadre du contrat de rénovations au centre communautaire de Barachois, tel que recommandé par Vachon Roy Architectes, et d'en autoriser le paiement.

RÉS. NO. 150-2020 : BIBLIOTHÈQUE DE BARACHOIS – RESPONSABLE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Patricia Ste-Croix Annett soit désignée responsable de la bibliothèque de Barachois.

Aucune affaire nouvelle n'est portée à l'attention du conseil.

ADVENANT 19 H 49, monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**